

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 25
- procurations : 6
- absents excusés : 2
- ayant pris part au vote : 31

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt et deux et le 13 avril à 18 heures 35, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 7 avril 2022, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
31240**

05.62.89.22.89

**Etaient présents :** M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEUILLERAT, M. BAUMLIN, MME GREGOIRE, MME GUEDES, , MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, , MME TOULZE, M. COMBE, M. DOMENEGUETTY, , MME PERROUX, M. MOLET, M. GARDE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. DEHOURS.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration :** M. ROFE (POUVOIR A M. ROUX), M. PUGET (POUVOIR A MME GREGOIRE), MME CELERIER (POUVOIR A MME. BEC), MME JARRIGE (POUVOIR A M. ORTIC), MME CABERO (POUVOIR A MME. QUONIAM-DOUREL), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS).

**Etaient absents excusés :** M. BAMIÈRE, M.CADIEU.

MME. SIMON-LABRIC est élue secrétaire de séance.

### **DÉLIBÉRATION n°2022/31**

#### **Objet : Quartier de la Violette : rétrocession en faveur de la commune, à l'euro symbolique, des parcelles des jardins partagés de Toulouse Métropole.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention en date du 15 janvier 2020 a été signée pour la mise à disposition d'une assiette foncière de jardins partagés dans l'attente de sa cession.

Ces jardins partagés, situés rue Marie Louise Dissard à L'Union, sont constitués de deux unités foncières distinctes à détacher de la parcelle cadastrée section AD n° 676 comme suivant :

- Zone 1 : Superficie de 594 m<sup>2</sup> environ,
- Zone 2 : Superficie de 848 m<sup>2</sup> environ.

Toulouse Métropole a acquis la parcelle cadastrée section AD 676 à l'euro symbolique au terme d'un acte notarié en date du 25 septembre 2017, dans le cadre de l'aménagement du quartier des Violettes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération n° DEL-21-0906 en date du 30 septembre 2021, Toulouse Métropole a décidé de céder à l'euro symbolique, avec dispense de paiement, les deux unités foncières d'une superficie respective de 594 m<sup>2</sup> environ et 848 m<sup>2</sup> environ à détacher de la parcelle AD 676 correspondant aux jardins partagés de L'Union.

Pour formaliser la cession de ces emprises, l'autorisation de la Commune de L'Union pour procéder à l'acquisition des parcelles est nécessaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

- L'acquisition des deux unités foncières d'une superficie respective de 594 m<sup>2</sup> environ et de 848 m<sup>2</sup> environ, à détacher de la parcelle AD 676 correspondant aux jardins partagés de L'Union, à l'euro symbolique, avec dispense de paiement.
- Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents en relation avec cette opération.

#### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A L'Unanimité,

- L'acquisition des deux unités foncières d'une superficie respective de 594 m<sup>2</sup> environ et de 848 m<sup>2</sup> environ, à détacher de la parcelle AD 676 correspondant aux jardins partagés de L'Union, à l'euro symbolique, avec dispense de paiement.
- Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents en relation avec cette opération.

*Pour copie conforme,*

*Le Maire,  
Marc PÉRÉ*

- Transmis le 19 AVR. 2022  
- Affiché le 19 AVR. 2022



*Pour le Maire  
et par délégation  
L'Adjoint au Maire*